



## 2 Des revenus plus élevés dans les secteurs de la santé et des services aux entreprises

Revenu d'activité mensuel moyen des non-salariés hors agriculture, micro-entrepreneurs et non-salariés à revenu nul selon l'activité et la catégorie de non-salarié en 2015 dans les Hauts-de-France

Secteur d'activité	Catégorie							
	Entrepreneurs individuels		Gérants majoritaires		Professions libérales		Ensemble	
	Effectifs	Revenu moyen (euros)	Effectifs	Revenu moyen (euros)	Effectifs	Revenu moyen (euros)	Effectifs	Revenu moyen (euros)
Industrie (hors artisanat commercial)	1 230	2 420	2 310	4 450	30	1 790	3 570	3 720
Construction	5 690	2 480	7 710	3 100	10	1 760	13 400	2 830
Commerce et artisanat commercial	9 270	2 780	11 980	3 440	90	4 650	21 340	3 160
Transports	1 870	2 240	1 360	3 340	10	1 490	3 230	2 700
Services aux entreprises et services mixtes	2 400	5 830	8 850	4 460	6 060	5 720	17 320	5 090
Services aux particuliers (hors santé)	9 250	1 620	7 270	2 080	1 570	1 680	18 090	1 810
Santé humaine et action sociale	170	7 950	1 040	9 250	30 350	6 230	31 570	6 340
Secteur indéterminé	620	2 420	1 490	4 320	10	2 670	2 110	3 750
<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>30 500</b>	<b>2 590</b>	<b>42 010</b>	<b>3 580</b>	<b>38 130</b>	<b>5 950</b>	<b>110 630</b>	<b>4 110</b>

Source : Insee, base des non-salariés.

### Un secteur de la santé très présent et plus rémunérateur<sup>1</sup>

La santé est le secteur d'activité le plus rémunérateur pour les non-salariés. Dans les Hauts-de-France, le revenu mensuel moyen y est de 6 340 euros, contre 5 640 euros en moyenne nationale, soit 1,5 fois plus que le revenu moyen régional des non-salariés. Ce secteur est par ailleurs très présent dans la région puisqu'il regroupe 28,5 % des non-salariés contre 23,4 % au niveau national.

Cette forte présence dans le domaine de la santé, associée à des revenus très élevés, explique en partie une rémunération plus élevée des non-salariés dans la région. Dans les services aux entreprises, le revenu moyen est également supérieur à celui observé en moyenne nationale : 5 090 euros contre 4 990 euros. Ce secteur est toutefois moins développé dans la région : 15,7 % des non-salariés contre 19,3 % au niveau national.

À l'opposé, le revenu moyen est sensiblement plus faible dans le secteur des services aux particuliers (hors santé). Il demeure toutefois supérieur dans la région à celui observé en moyenne nationale : 1 810 euros par mois contre 1 760 euros. La part de ce secteur chez les non-salariés des Hauts-de-France est comparable à la moyenne nationale avec 16,4 %.

### Des revenus d'activité nettement plus élevés quelle que soit la catégorie de non-salariés

Très présentes dans le secteur de la santé, les professions libérales dégagent en moyenne 5 950 euros par mois, un revenu supérieur de 710 euros à celui observé en moyenne nationale. Ce constat se vérifie dans toutes les zones d'emploi de la région, l'écart minimal étant observé dans les zones de Lille et Roubaix-Tourcoing, avec + 200 euros par rapport à la moyenne nationale, l'écart maximal dans la zone de Saint-Quentin, avec +1 690 euros. De plus, la part de cette catégorie est plus élevée dans la région qu'au niveau national : 34,4 % contre 32,4 %.

<sup>1</sup> Dans la suite de l'étude, sont exclus les micro-entrepreneurs et les non-salariés ayant déclaré un revenu nul.

Les revenus d'activité des deux autres catégories de non-salariés sont également supérieurs en Hauts-de-France à la moyenne nationale. Ainsi, les gérants majoritaires dégagent de leur activité un revenu mensuel de 3 580 euros contre 3 430 euros au niveau national et les autres entrepreneurs individuels, 2 590 euros contre 2 220 euros. ■

### Sources :

Les estimations d'emploi localisées sont une synthèse de plusieurs sources d'origine administrative qui permet de mesurer tout emploi déclaré durant la dernière semaine de décembre. Le dispositif couvre l'ensemble de la France, hors Mayotte.

La base non-salariés est issue de deux sources administratives gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (AcoSS) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés.

### Définitions

**Non-salariés** : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Les non-salariés sont soit des micro-entrepreneurs (régime de l'auto-entrepreneuriat créé en 2008 et requalifié en micro-entrepreneuriat à partir de la fin 2014), soit des entrepreneurs individuels (exerçant ou non une profession libérale) ou encore des gérants de sociétés.

**Revenu d'activité** : rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année, mais pas des contributions sociales. En cas d'exercice déficitaire, le bénéfice des entrepreneurs individuels est considéré comme nul. Le revenu est calculé pour les non-salariés en activité au 31 décembre et rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Les revenus des non-salariés taxés d'office ne sont pas pris en compte.

#### Insee Hauts-de-France

130 avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769  
59034 Lille Cedex

#### Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

#### Rédacteur en chef :

Sébastien Terra

ISSN n° 2494-3606

© Insee 2018

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

### Pour en savoir plus

- « Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud », *Insee Première*, n° 1672, novembre 2017.
- « Les revenus d'activité des non-salariés en 2015 – En hausse dans la plupart des secteurs d'activité », *Insee Première* n° 1688, février 2018.

